

Pour le Maire et par délégation,
Madame Stéphanie MACZUHA
Directrice Générale des Services

VILLE DE MARCHIENNES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 17 juin 2024

<p><u>Nombre de Conseillers</u> En exercice : 27 Qui ont donné procuration : 3 Présents : 24 Qui ont pris part au vote : 24 QUORUM : 13</p>	<p>L'an deux mil vingt-trois, le 17 juin à dix-neuf heures, Le Conseil Municipal de la Ville de MARCHIENNES s'est réuni en la salle du conseil sous la présidence de Monsieur Laurent MARTINEZ, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie conformément à la loi.</p>
<p><u>Date de la convocation</u> 06.06.2024 <u>Date d'affichage</u> 06.06.2024</p>	<p>PRÉSENTS : Mrs Laurent MARTINEZ, Pascal ROUSSEAU, DELEMER Bernard, Bertrand RADIGOIS, Philippe DESCHODT, Serge BEAREZ, Quentin BERNARD, Régis NOTOT, Éric EGO, Raymond WOLICKI, Jocelyn OGER, Mmes Valérie GOUPY, Sévérine FRACKOWIAK, Carole HURIAU, Catherine KOPEC, Bernadette DEHAENE, Anne-Marie MASTROMONACO, Sylvie ROUSSELLE, Cathy NOTOT-GOS, Mélanie DELANNOIS Audrey VERHAEGHE (arrivée à 19h02), Sandrine SPARTY, Brigitte WAMBRE, Jocelyne MALFIGAN ABSENT : ABSENTS EXCUSÉS : ONT DONNÉ PROCURATION : Donato MIRAGLIA, Martine DELZENNE, Frédérique FERREIRA SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Carole HURIAU</p>

Délibération n°64/2024/LM/SM

Objet : Tarifs accueils périscolaires et extrascolaires – année scolaire 2024/2025

Rapport

Aussi, l'avis du Conseil Municipal est sollicité afin d'autoriser Monsieur le Maire à valider les tarifs des différents accueils collectifs de mineurs pour l'année scolaire 2024 / 2025.

Délibération

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant la nécessité pour la Ville de Marchiennes d'informer l'assemblée délibérante de la nécessité de fixer les tarifs des accueils périscolaires et extrascolaires de la commune pour l'année 2024 / 2025 notamment les tarifs appliqués au quotient familial supérieur à 700 €. Il rappelle également la convention d'objectif et de financement L.E.A avec la Caisse d'Allocations Familiales du Nord, fixant les tarifs des quotients familiaux allant de 0 à 700 € inclus,

➤ **TARIF CONVENTIONNEMENT LEA (pour rappel non modifiable)**

QUOTIENTS FAMILIAUX	TARIFS
0 à 369 €	0.25 € / heure
370 à 499 €	0.45 € / heure
500 à 700 €	0.60 € / heure

➤ Accueil Collectif de Mineurs Eté - Juillet

Envoyé en préfecture le 19/06/2024
 Reçu en préfecture le 19/06/2024
 Publié le 19 JUIN 2024
 ID : 059-215903758-20240617-2024_SM_986-DE

Population	GARDERIE MATIN	GARDERIE SOIR	LA JOURNEE	LA 1/2 JOURNEE	Suppléments "transport-entrées" pour les moins de 6 ans	CAMPING
	de 7h 30 à 9 h 00	de 17h 00 à 19 h	de 9 h 00 à 17 h 00 De 3 à 15 ans	de 9 h 00 à 17h 00 option moins de 6 ans		LA NUITEE
Marchiennoise	2,62 €	2,62 €	6,43 €	2,98 €	1,66 €	6.99 €
Extérieure	4,83 €	4,83 €	13.12 €	6.21 €	6,57 €	8.88 €

Pour le Maire
 Madame Stéphanie MACZUHA
 Directrice Générale des Services

Le Conseil Municipal, après discussion, décide de :

Article 1 : d'autoriser Monsieur le Maire à valider les tarifs repris comme ci-dessus en heure / enfant pour la période de l'année scolaire 2024 / 2025 et de dire que l'inscription à l'accueil collectif de mineurs pour la période été se fera obligatoirement au forfait semaine. Le tarif journalier ou ½ journalier sera automatiquement multiplié par le nombre de jour d'ouverture du centre sur une semaine afin de déterminer le prix du forfait semaine, auquel s'ajoutera le prix des repas cantine.

Vote du Conseil Municipal : Unanimité Majorité

Ainsi fait et délibéré les, jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,
 Le Maire,
 Laurent MARTINEZ

